

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 21 (1883)  
**Heft:** 24  
  
**Artikel:** L'avocat et la toma  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-187730>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

qui vivent à distance peuvent conserver de longues et inaltérables relations d'amitié; deux voisins ne vivent pas trois mois porte à porte, sans qu'il survienne entr'eux quelque froissement; deux frères s'accordent et se plaisent beaucoup moins ensemble que deux personnes qui n'ont aucun lien de parenté. C'est à n'y pas croire, mais on dirait qu'il suffise de se rapprocher, pour altérer les bons sentiments.

C'est là un état anormal, qui devrait à jamais disparaître; et tel est le but que se proposaient déjà, au XVI<sup>me</sup> siècle, les sociétés de voisinage de la ville de Fribourg, sur lesquelles les chroniques donnent de curieux renseignements:

Les sociétés de voisinage étaient des associations de *voisins*. La plus ancienne mention trouvée à Fribourg concerne celle des Hôpitaux-Derrière, soit aujourd'hui la rue des Alpes; elle remonte à une époque antérieure à 1582. En cette année de grâce et à la demande de ce voisinage, le Conseil de Fribourg permet à Jaques Echard de rester dans le Canton, pourvu qu'il fasse ménage avec sa femme.

Plus tard, dans le XVII<sup>me</sup> siècle, nous trouvons en pleine prospérité les *Voisinages* des Places, du Maure, de la Grenette, de la Planche, du Pont-Muré (rue du Tilleul), du haut de la Grand'rue, de la rue de Morat, de la rue de Lausanne, de l'Ange et de St-Maurice, et de la rue du Pont-Suspendu (autrefois de la rue des Bouchers et des Miroirs). Cette dernière association est l'unique voisinage qui subsiste encore aujourd'hui; les autres ont disparu, soit faute d'entente, soit parce qu'il s'est trouvé des sociétaires avides de partager la fortune sociale.

Le but de ces sociétés était de régulariser les principaux devoirs que de bons voisins se rendent spontanément entre eux dans les principales circonstances de la vie, telles que les naissances, les baptêmes, les mariages, la confirmation et les décès. Mais ce qui en faisait la *great attraction*, c'étaient les repas qui réunissaient à la même table tous les voisins de la même rue ou d'un quartier. Là, les pères, les mères et les enfants, après s'être rendus dévotement à la messe, se groupaient dans la même enceinte et « festoyaient » à qui mieux mieux. Gare alors aux tourtes de quenelle, aux petits pâtés de M. Mœhr, aux jambons, à la choucroute, aux dindes, aux poulardes, aux lièvres et aux truites, sans en excepter le plat traditionnel des bourgeois de Fribourg: le cochon de lait rôti. C'étaient de véritables festins pantagruéliques, pleins d'entrain et de gaieté, donnés dans un temps où l'on ne connaissait pas la politique!

Voici les dispositions principales des statuts du voisinage du *Pont-suspendu*:

L'administration est confiée à une commission composée d'un président, d'un boursier et d'un secrétaire. Elle décide la tenue d'une fête ou repas de voisinage. Le jour de l'assemblée ordinaire annuelle, il y a une messe du voisinage, célébrée par le doyen d'âge des ecclésiastiques qui en sont membres.

Les revenus proviennent de l'intérêt des capitaux (legs, dons, etc.), des réceptions, amendes, etc. Un fonds de réserve de 2000 fr. doit toujours subsister.

Tout propriétaire ou usufruitier d'une maison

située dans l'enceinte du voisinage, peut devenir membre de l'association, moyennant réception et paiement de 20 fr. La reconnaissance des héritiers d'un voisin, en ligne directe, descendante ou ascendante, est fixée à 10 fr.

Un membre ou fils d'un membre qui est nommé au Grand Conseil, au Conseil d'Etat ou au Communal de la ville de Fribourg, ou qui est promu à un emploi honorifique et salarié, doit verser 5 fr. Tout membre du voisinage paie, à la naissance de chaque enfant, 1 fr.

Tout membre, ainsi que tout enfant d'un voisin reconnu, qui se marie, paie un honoraire de 6 fr.; en échange, la caisse du voisinage lui envoie, le jour de sa noce, quatre bouteilles de vin d'honneur.

Le Gouvernement et le Conseil communal font partie de la société pour les maisons que l'Etat et la Ville possèdent dans le voisinage.

Tous les membres de cette association prennent l'engagement de vivre en bonne harmonie et de contribuer de tout leur pouvoir à cimenter la paix, l'union et tous les procédés qui constituent un bon voisinage. En cas de difficultés ou de contestations, ils s'efforcent avant tout de les applanir sous la médiation d'un membre de la commission. Toutefois, si cette conciliation n'aboutit pas, il sera loisible de demander que le différend soit liquidé par des arbitres nommés selon les prescriptions du code civil.

Le but des associations de voisinage est excellent, et elles auraient certainement leur raison d'être dans notre bonne ville de Lausanne. Pourquoi quelques cœurs bien disposés et amis de la paix et de la concorde, n'en prendraient-ils pas l'heureuse initiative? On a bien des réunions de quartier pour les luttes politiques: pourquoi n'en aurait-on pas pour entretenir l'amitié entre les citoyens?

### L'avocat et la toma.

On lulu qu'étai galé valet, que savai bin dansi et bin tsantâ, mâ que n'étai pas tserdzi dè créances, avai fé cognessance à 'na danse dè bounan de 'na lurenâ qu'avai gaillâ à preteindrè et que sè trovâ tota foula dè li, se bin que cein baillâ on bet d'accordâiron.

L'allâ bin d'à premi que furont mariâ; mâ on dzo ne sé pas que l'eurent pè l'hotô: la pernetta lâi reprodzâ-te sa pourrétâ? n'ein sé rein; mâ tantiâ que lâi eut dâo grabudzo, et qu'après s'étrè tsermailli, lo gaillâ lâi administrâ on éveillon que l'étaisè lè quatre fai ein l'ai et que lâi fe vairè lè z'étailès ein pliein midzo. C'étai on brutau; assebin la fenna ne cein laissâ pas passâ dinsè; le boudâ et ne vollie pas ourè parlâ dè refèrè la pé et demandâ son divorce. Lo lulu que cheintâi que l'avai lè too prepoaire quand sut l'affèrè et l'allâ consurtâ on avocat po tâtsi que cein n'aulè pas pe liein et lâi promette 'na bouna recompeinsa se lâi poivè espargni cé divorce. L'est bon. L'avocat braga tant bin et débitâ tant dè dzanliès ein metteint tot lo mau sur la fenna, que lo tribunat n'accordâ pas lo divorce à la pernetta, mâ que la condanâ onco à ti lè frais.

Tot conteint dè cé dzudzêmeint, lo gaillâ remachâ

bin lo mina-mor et lài demandà cein que porrai bin lài fère pliési.

— Eh bin, se repond, du que vo z'ai on troupe et que vo vollai mè fère pliési, vo deri tot net qu'on bon fromadzo gras farai bin me n'affère (dein cè teimps on portàvè adé à la fretéri).

— Eh bin, dein quienzè dzo, vo prometto dè vo z'ein portà on bin condichenà, se répond lo paysan...

L'est bon. Quienzè dzo, on mât, chix senannès sè passont et min dè toma n'arrevàvè tsi l'avocat, qu'écrise on mot dè beliet à l'individu po lo fère rassoveni dè sa promessa.

Ma fâi, tandi cè teimps, lè z'épâo s'étiot rappèdzenà et lo gaillà lài reponde pè onna lettra iò lài marquavè çosse : Après avai bin repeinsà à l'affère, tràovo que vo z'ai tant de dè meintès pè lo tribunat po fère condanà ma Françoise, que ma concheince mè defeind dè vo bailli ellia toma ein quiestion; d'ailleu, ma fenna, à quoui y'é contà l'affère, n'ein vâo pas ourè parlâ, et la vu pas contréderè. Ora se vo n'etès pas conteint, vo pâodè allâ vo grattâ...

L'avocat, tot coumeint lo corbé à monsu Favrat, n'a perein de, mà mè mouzo que sè tant mé peinsâ.

Nous lisons dans une chronique parisienne :

« On s'est littéralement foulé pour assister au mariage de Mlle Béatrix Rothschild; malgré les agents qui tentaient de repousser les curieux, la rue de la Victoire était tout à fait obstruée.

La mariée, assez jolie personne, portait une robe de satin blanc, fleurie, parfumée, nuagée de dentelle, qui a dû flotter dans les rêves de bien des jeunes filles.

Le marié passait presque inaperçu, tant les yeux des femmes restaient rivés aux corsages, aux jupes, aux chapeaux merveilleux des invitées.

L'or, les perles, les satins les plus éclatants couvraient les femmes les plus élégantes de Paris, qui défilaient en bon ordre sous l'œil des curieux.

Les paniers, les pouffs invraisemblables arrachaient au public féminin des exclamations enthousiastes. J'ai vu une créature, assez laide, enfermée dans une carapace de soie or-vert relevée sur un jupon de satin feu!... l'apparition de cette mortelle a provoqué un cri d'admiration.

Or, elle avait l'air d'un gros scarabée!

Quelle étrange chose!

Sanglées dans des corsets immenses qui prennent l'échine à sa naissance pour ne la quitter qu'à son point extrême, chargées de hanches postiches logées plus bas que la nature n'a coutume de les placer, les femmes qui se condamnent à figurer dans ces belles cérémonies sont des martyres.

Leurs visages rouges, presque couperosés, me remettaient en mémoire un vieux couplet d'un vau-deville de Scribe:

Une coiffure à la Fontange,  
Trente épingles dans le chignon!  
Elle était belle comme un ange!  
Elle souffrait comme un démon!

On achève en ce moment, en France, entre Mervejoles et Neussargues, le viaduc le plus haut du

monde, celui de Garabit, construit par un ingénieur français, M. Riffel. Sa hauteur est de 124 mètres au point le plus élevé de la grande arche, et sa longueur de 564 mètres. Il passe sur une vallée au fond de laquelle se trouve un torrent, et relie ainsi deux collines.

L'arche centrale à 165 mètres d'ouverture et en mesure 124 du sol de la rivière au rail. En supposant la colonne Vendôme posée sur le sommet des tours de Notre-Dame, même ces deux édifices donneraient une hauteur inférieure de quelques mètres à celle du viaduc. Ce magnifique ouvrage, fait en maçonnerie et en fer, aura été construit en moins de quatre ans.

*Aux ménagères.* — Quand vous sentez que votre soupe ou votre ragoût commence à brûler, au lieu de vite découvrir la marmite ou casserole, laissez le couvercle, retirez vivement du feu et posez sur la pierre d'évier (*lavoir*), ordinairement humide et froide, pendant cinq minutes. La vapeur, au lieu de monter et de s'épancher au dehors en infectant le potage ou le ragoût, descend d'elle-même au fond de la marmite, où elle se condense.

Vous découvrez alors et jetez sur votre mets quelques gouttes d'eau, puis vous transvasez doucement sur un plat avec la sauce. La partie brûlée reste au fond, et vous mangez sans sentir le moindre goût de brûlé.

On nous écrit d'Ouchy, à la date du 13 courant :

Monsieur du Compteur,

Vous avez mi un article sur un bateau d'Ouchy qui s'appelle Guilome Teil. Il n'est pas d'Ouchy mai d'évian cet une cochère qui vien souven à Ouchy faire des voyage cet ce qui vous a trompé.

Je vous salue bien.

PIGON.

A Ouchy on à de lostographe plu que sa :

### Le coffret mystérieux.

VI.

La lettre qui rendait une famille à l'héroïne de cette histoire, était écrite par Mme Danglard et adressée à son mari. Voici la confession qu'elle renfermait :

« Mon cher époux,

» Mes jours sont comptés. Dieu, je le sens, va bientôt me rappeler vers lui; à votre retour, j'aurai cessé de vivre: nous ne nous reverrons plus en ce monde. Avec cet adieu suprême, que je vous envoie de mon lit de souffrance, avec le souvenir du bonheur que vous m'avez donné, recevez l'aveu de celle qui vous a trompé sur le sort de notre Angèle. Le cœur d'une mère est sujet à bien des défaillances; l'avenir menacé d'une enfant adorée peut aveugler sa tendresse et lui inspirer un acte coupable peut-être. Là-haut, il doit être beaucoup pardonné à la pauvre femme qui tremble pour les jours de sa fille... Vous pardonnerez aussi, je l'espère.

» Trois mois s'étaient à peine écoulés depuis notre séparation, lorsque je reçus pour vous une lettre de Corse. Je l'ouvris et je lus cette menace qui avait attristé les premiers jours de notre union: « C'est toi qui as tué mon Andréa, moi aussi je tuerai ta fille. » La terreur s'empara de moi, car la vengeance du farouche Poletti pouvait désormais avoir un but certain; n'avions-nous pas un chérubin pour la satisfaire? J'oubliai vos paroles ras-